



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00340

Numéro SIREN : 348 219 726

Nom ou dénomination : SODEFI AUDIT - SOCIETE D EXPERTISE COMPTABLE, FINANCE,
CONSEIL SOCIETE D EXPERTI

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2016 sous le numéro de dépôt 3555

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartre)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SODEFI AUDIT - SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE, FINANCE, CONSEIL SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE & DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Zone Artisanale de l'Huilerie
53100 Mayenne

V/REF :
N/REF : 2005 B 340 / 2016-A-3555

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 17/11/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 27/05/2016
- Modifications relatives au conseil d'administration

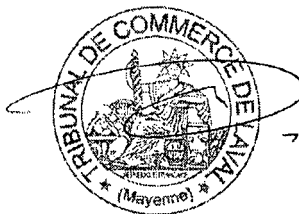
Concernant la société

SODEFI AUDIT - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, FINANCE, CONSEIL SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société anonyme
Zone Artisanale de l'Huilerie
53100 Mayenne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-3555 le 17/11/2016
R.C.S. LAVAL 348 219 726 (2005 B 340)

Fait à LAVAL le 17/11/2016,
Le Greffier



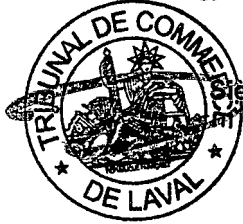
"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal

De Commerce de LAVAL, le 17 Nov 2016

Sous le N° 216141355

Le Greffier"



SODEFI AUDIT

Société Anonyme

au capital de 76 224,50 €

Siège social : Zone Artisanale de l'Huilerie 53100 MAYENNE

348 219 726 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 27 mai 2016

L'an deux mil seize,

Le 27 mai,

A 18 heures,

Les actionnaires de la société SODEFI AUDIT, société anonyme au capital de 76 224,50 €, divisé en 5 000 actions de 15,24 € chacune, dont le siège est Zone Artisanale de l'Huilerie, 53100 MAYENNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Zone Artisanale de l'Huilerie 53100 MAYENNE, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel MONNERIE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Thierry MARTEAU et Monsieur Didier POTRAIS sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry MARTEAU est désigné comme secrétaire.

La société COHESIO, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Démission d'un administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Michel REBOURS en sa qualité d'administrateur et ce à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

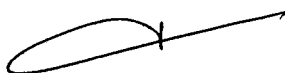
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée
Michel MONNERIE



Le Secrétaire
Thierry MARTEAU



Les Scrutateurs
Thierry MARTEAU



Didier POTRAIS

